

Recours au Règlement—M. Riis

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): 1. En 1986, selon Statistique Canada, 5,9 millions de dollars de chrome (dont 4,7 millions de dollars étaient du ferro-chrome) et 5,4 millions de dollars de platine ont été importés au Canada en provenance d'Afrique du Sud. Aucun magnésium sud-africain n'a été importé au Canada. Il n'est pas possible de divulguer le nom des importateurs en raison des droits de propriété et de la Loi sur les douanes.

2. Pour l'instant, il n'y a pas d'interdiction frappant l'importation de ces minerais au Canada et aucune interdiction n'est prévue.

[Traduction]

M. le Président: On a répondu à la question citée par le ministre.

* * *

QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

L'hon. Doug Lewis (ministre d'État et ministre d'État (Conseil du Trésor)): Monsieur le Président, si la question n° 159 pouvait être transformée en ordre de dépôt de document, le document serait déposé immédiatement.

M. le Président: Est-ce d'accord?

Des voix: D'accord.

[Texte]

ÉNERGIE, MINES ET RESSOURCES—LES SUBVENTIONS ACCORDÉES DANS LA RÉGION DE TORONTO

Question n° 159—**M. Redway:**

Depuis le 4 septembre 1984, le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, a-t-il accordé des subventions ou des prêts à des particuliers ou à des sociétés, à des organismes non gouvernementaux ou à des administrations municipales du Toronto métropolitain et, dans l'affirmative et dans chaque cas, de combien et pour quelle raison?

(Le document est déposé.)

[Traduction]

M. Lewis: Monsieur le Président, je demande que les autres questions restent au *Feuilleton*.

M. le Président: Est-ce d'accord?

Des voix: D'accord.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

L'OBSERVATION DU PARAGRAPHE 13(2) DU RÈGLEMENT—LA PROLONGATION DE LA SONNERIE

M. Nelson A. Riis (Kamloops—Shuswap): Monsieur le Président, je voudrais faire un bref rappel au Règlement parce que j'aimerais que vous m'aidiez de vos lumières. Il s'agit de ce qui s'est passé en fin de journée hier. Les députés avaient été informés tôt dans la journée que, conformément au Règlement,

un vote aurait lieu à 18 heures. Le Règlement prévoit une sonnerie d'appel de 15 minutes dans ces cas-là.

Je rappelle que la tâche des députés ne se borne pas à faire des discours à la Chambre des communes et à voter le moment venu, mais qu'ils ont aussi des obligations et des devoirs à remplir au sein des comités permanents, spéciaux et mixtes en plus de leurs fonctions régulières de représentant. Pour bien s'acquitter de toutes leurs fonctions, il est important qu'ils puissent organiser leur emploi du temps.

Ce n'est pas une affaire d'importance capitale, et je ne le prétends pas non plus. Le Règlement existe cependant pour que nous sachions ce que nous faisons. Le comité sur la réforme qui a longuement étudié la question a fait des recommandations en vue de faciliter les travaux des Communes pour que les députés sachent bien tout ce qui se passe.

Je vous parle de cette affaire, monsieur le Président, parce qu'elle s'est produite hier soir à un moment où vous étiez retenu par d'autres engagements. J'ai pensé qu'il conviendrait que vous commentiez cette affaire au moment opportun. Les députés étaient présents à l'heure prévue pour le vote, mais ils ont dû attendre pendant cinq minutes, puis dix, puis quinze. On les comprend de s'être posé des questions. Après le vote, des députés sont venus me demander, en ma qualité de leader du Nouveau parti démocratique à la Chambre, pourquoi nous avions attendu si longtemps.

Je répète, monsieur le Président, que ce n'est pas l'événement le plus capital à se produire au Canada aujourd'hui, mais pour faciliter les travaux de la Chambre et les prendre au sérieux, il est important d'observer les règles, règlements, conventions et traditions à moins d'avoir de bonnes raisons de s'en écarter après en avoir discuté avec les parties concernées et avoir reçu leur approbation. Je vous signale, monsieur le Président, que mon parti déplore cet incident qui a dérangé hier des membres de notre caucus, et de tous les caucus, je suppose, dans leur travaux et leur programme. Je serais reconnaissant à la présidence de commenter cette affaire quand elle le jugera à propos.

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, j'interviens au sujet du même rappel au Règlement. Il s'agit de plus qu'une simple question de déroulement normal des travaux de la Chambre en l'occurrence; il est question, dans une certaine mesure, de discipline. Les divers partis devraient être en mesure de se prononcer à la fin de la sonnerie de 15 minutes. Si on doit permettre un délai plus long, en l'occurrence, au gouvernement, car le whip du gouvernement, sauf erreur, était absent, cela signifie peut-être que le gouvernement n'était pas prêt à se prononcer à la fin de ces 15 minutes. Comme il s'agissait d'une sonnerie de 15 minutes, on aurait dû mettre la question aux voix même si le gouvernement n'était pas prêt. Autrement, pourquoi insister pour que la sonnerie ne dure que 15 minutes et qu'on procède au vote ensuite?